



Ordonnance de télécom CRTC 2008-110

Ottawa, le 21 avril 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Dery Telecom	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-D41-200805369	le 9 avril 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>